



## Règlement Derby des Alpes – V2 – Mise à jour le 20/07/20

### Article 1 – Définition

Le 5 et 6 septembre 2020, la SEML LA CLUSAZ organise le Derby des Alpes. Cette épreuve sera disputée conformément à ce règlement. Tout participant prenant part à la compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. La seule autorité compétente sera celle de l'organisation pour l'application du présent règlement.

### Article 2 – Participation

La compétition est ouverte à tous les compétiteurs et compétitrices ayant 18 ans minimum au moment de l'organisation de l'épreuve (nés avant le 05/09/2002), licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-après.

Les concurrents possédant une licence délivrée par une fédération française autorisant la **pratique du cyclisme de compétition** (FFC, UFOLEP\*, FSGT\*) devront impérativement présenter leur licence 2020 ou en fournir une photocopie lors de l'inscription.

(\* pour les licences UFOLEP et FSGT, la mention « cyclisme en compétition » est obligatoire)

Les autres concurrents (licenciés d'une fédération nationale non mentionnée ci-dessus ou non licenciés) devront fournir l'original ou la photocopie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou du VTT en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de la course.)

Le Derby des Alpes est une course de VTT de type Enduro « Mass Start », chaque participant doit pouvoir **justifier d'un niveau technique suffisant** pour prendre part à cette compétition et notamment descendre les pistes de niveau noir du Domaine VTT de La Clusaz.

### Article 3 – Programme Prévisionnel

SAMEDI 05 SEPTEMBRE

- 09h - 13h : Retrait des dossards au Salon d'Honneur de l'Office de Tourisme.
- 09h30 -14h : Reconnaissance libre.

- 14h -17h : Qualification individuelle. (Départ au col des Encarnes)

## DIMANCHE 06 SEPTEMBRE

- 09h30 : Ouverture des remontées mécaniques.
- 10h00 – 12h00 : entraînements
- 12h : Ouverture des remontées mécaniques pour accéder au départ (Télécabine du Fernuy)
- 14h : Départ de la course en Mass Start (Départ au sommet du télécabine du Fernuy)
- 16h : Podium et remise des prix Place de l'Église
- 16h30 : Concerts sur la Place de l'Église

## Article 4 – Modalités d'inscriptions

### 4.1 Inscriptions

Les droits d'inscription s'élèvent à 48€ (forfait VTT 2 jours inclus, maillot à l'effigie de l'événement, hors frais d'assurance et de licence) pour les inscriptions en ligne ([www.laclusaz.com](http://www.laclusaz.com)). **Les inscriptions en ligne seront clôturées le 3/09/2020 à 20h.** Chaque inscription est nominative et non cessible.

### 4.2 Retrait des plaques

Le retrait des plaques se fera sur place au salon d'honneur de l'Office de Tourisme de la Clusaz le Samedi 5 Septembre de 9h à 13h.

**Les participants licenciés devront OBLIGATOIREMENT présenter leur licence FFC ou d'une fédération délégataire pour l'activité cyclisme en compétition pour l'année en cours.**

**Les participants non licenciés devront présenter un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication de la pratique du VTT (ou vélo ou tous sports) en compétition à la date de la compétition.**

### 4.3 Assurances

L'organisateur a souscrit, auprès de la compagnie Hiscox SA – Hiscox France, un contrat d'assurance enregistré sous le numéro de police HA RCP0222151 garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

#### Individuelle accident :

En s'inscrivant à la compétition, l'organisateur invite les concurrents à souscrire eux-mêmes une **assurance personnelle accident**, couvrant notamment les frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Les évacuations hélicoptérées faites par un hélicoptère privé sont à la charge du participant. Le choix de l'évacuation dépend exclusivement de l'organisation, qui privilégiera systématiquement la sécurité des coureurs.

### 4.4 Assurance annulation/remboursement

Les droits sont remboursés (hors frais de gestion de dossier\*, forfait transaction et frais de virement bancaire) sous réserve d'acceptation de son dossier et d'avoir fourni les justificatifs demandés

(justificatif médical). Toute demande d'annulation pour tout motif devra impérativement être faite par courrier ou par mail avant le 3 Septembre 2020. Passé cette date, aucune demande de remboursement ne pourra être prise en compte.

\*Les frais de gestion de dossier sont de 8€

## Article 5 – Format de l'épreuve

### 5.1 Reconnaissance des parcours

Les épreuves se dérouleront sur le Domaine VTT de La Clusaz mais également sur des chemins en dehors du Domaine. Les participants devront reconnaître le parcours à vélo et à pied avant le début de la compétition.

**Cette reconnaissance est prévue le samedi 5 Septembre de 9h à 14h.**

Il est OBLIGATOIRE de se présenter au départ du parcours avec la plaque de course accroché au VTT et ce même pendant les périodes de reconnaissance à partir du Samedi 5 Septembre.

### 5.2 Manche qualificative

La manche qualificative aura lieu le samedi 5 septembre de 14h à 17h.

Les participants s'élanceront un par un toute les 30 secondes, l'ordre de départ se fera selon l'ordre des dossards.

Le départ se fera depuis le départ de la piste du col des Encarnes, l'accès se fera depuis le télésiège du Crêt du Loup.

L'arrivée sera fait au niveau du centre équestre, sur le chemin du Bois de la Motte. Le retour aux remontées mécaniques se fera hors course, par les pistes VTT ouvertes.

### 5.3 Manche finale

La manche finale aura lieu le dimanche 6 Septembre à 14h. Les participants s'élanceront en mass start depuis le sommet du Télécabine du Fernuy. **L'accès se fera par la télécabine du Fernuy, ouvert spécialement pour l'occasion de 12h à 14h. L'accès au SAS de départ sera ouvert à partir de 13h30.**

L'arrivée se fera dans le village, sur la Place de l'Eglise. Le retour aux remontées mécanique se fera par la voie publique, les participants sont donc soumis au code de la route.

**La mise en ligne se fera en fonction des résultats à l'épreuve de qualification.**

## Article 6 – Disqualifications et pénalités

### 6.1 Au départ

Les coureurs prendront le départ en position arrêtée.

Lors de la manche qualificative ainsi que pour la final, les coureurs pourront partir sur leurs vélos

## 6.2 Sur le parcours

Les coureurs doivent **impérativement respecter les limites du circuit** matérialisées par des filets ou rubalise. En cas de sortie de piste, ils devront obligatoirement reprendre le parcours là où ils l'ont quitté. Les commissaires, placés le long du parcours, s'assureront de la conformité des passages.

## 6.3 Récapitulatif des sanctions

- Non port du matériel obligatoire (Voir article 9.2) : Départ refusé.
- Non-port de la plaque de course : Départ refusé.
- Non-port du dossard fournit par l'organisation : Départ refusé
- Non-respect du parcours : Minimum 1 minute de pénalité jusqu'à exclusion de la course.
- Le coureur termine la course sans son vélo : Non prise en compte de son temps.
- Non-respect de l'heure d'entrée en grille : Rétrogradation de 3 lignes pour la finale et mis au fond pour la qualification.
- Non-respect de la ligne de départ : Rétrogradation de 2 lignes.

## 6.4 Réclamations

Les réclamations devront être écrites et remises au directeur de course. Seul le concurrent inscrit a le droit de réclamer. Une réclamation contre une décision du jury à la suite du rapport d'un commissaire technique doit être présentée immédiatement par le concurrent intéressé. Les réclamations contre le classement devront être présentées au plus tard une demi-heure après l'affichage officiel des résultats.

## Article 7 – Classement

### 7.1 Catégorie

Deux catégories sont prises en compte : Homme et Femme

### 7.2 Remise des prix

La remise des prix récompensera les 5 premiers athlètes de la catégorie Homme et les 3 premières athlètes de la catégorie Femme

### 7.3 Classement

Un classement général sera établi à l'issue de la manche de qualification, il déterminera la grille de départ de la course du dimanche. Si pour des raisons climatiques ou de sécurité, la course du dimanche devait être annulée, c'est le classement du samedi qui sera alors pris en compte pour le classement final.

En cas d'égalité le dimanche, le vainqueur sera le coureur qui aura obtenu le meilleur temps lors des qualifications. En cas de nouvelle égalité, le plus jeune sera déclaré vainqueur.

## Article 8 – Réglementation

### 8.1 Référents de la course

Responsable de l'événement : Marion Palous

Directeur de course : Jonathan Duvillard

Responsable des secours : Guilhem Motte

Le directeur de course est chargé de l'application du présent règlement et de ses dispositions pendant le déroulement de l'épreuve.

### 8.2 Modifications, additifs et interprétations

Toute réclamation sur cette application sera transmise au jury qui aura seul le pouvoir de décision. Toute éventuelle modification ou disposition supplémentaire seront annoncées par des additifs datés et numérotés qui feront partie intégrante du règlement.

Ces additifs seront communiqués dans les plus brefs délais aux participants.

## Article 9 – Matériel

### 9.1 Vérifications techniques

Les VTT doivent être en bon état général, un cadre non fendu et des freins en bon état. Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment. Si l'organisation détecte un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.

**Les VTT électriques sont interdits.**

### 9.2 Matériel obligatoire

Le port d'un casque intégral homologué est OBLIGATOIRE ainsi que le port de protections dorsales, genouillères, coudières, de gants longs.

Le port de protections cervicales, et d'épaulières est fortement conseillé.

## Article 10 – Responsabilités

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde, intentionnelle ou dolosive. Le participant et ses assureurs garantissent et indemnisent l'organisateur, ses sous-traitants et leurs assureurs respectifs de toute réclamation ou autre action de quelque nature que ce soit en relation avec le présent Règlement émanant d'un tiers.

### Article 11 – Sponsors

Il est permis aux concurrents d'appliquer toutes publicités sur leurs VTT. Cependant, ils devront obligatoirement placer la plaque de course fournie par l'organisation sur leur vélo ainsi que le dossard de l'événement sans y apporter de modifications ni masquer les publicités de l'événement.

### Article 12 – Droit à l'image

Chaque participant du Derby des Alpagnes autorise et accorde à la SEML LA CLUSAZ et à ses associés, partenaires, promoteurs, annonceurs, sociétés de diffusion, agents, représentants, licenciés et bénéficiaires, toutes les autorisations nécessaires, droits, licences et permissions d'utiliser les photographies, les enregistrements audio ou vidéo, ou toute autre forme d'enregistrement susceptible de capturer l'image du participant, portrait, voix ou représentation (ou tout à la fois), dans lesquels le participant pourrait être représenté en tout ou partie, de quelque manière que ce soit ou sur des supports médiatiques, incluant les parutions presse, émissions, parutions internet, contenus téléchargeables et applications, et toutes les autres technologies de diffusion connues ou pas encore développées. Les images pourront être utilisées et exploitées dans un but commercial ou non commercial et pourront être altérées, modifiées, changées, combinées ou incorporées dans d'autres travaux. Le participant renonce à tous les droits à l'image (comprenant les droits de protection de la vie privée, de la personnalité et les droits de la publicité). Aucun dommage et intérêt ou autre compensation financière ne sera accordée au participant pour ou en relation à l'utilisation de son Image.